

Education à la sécurité routière : Document pédagogique



L'enfant passager



L'enfant piéton



L'enfant rouleur

ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Pour l'éducation nationale

Allibe Marie Jo : conseiller pédagogique de circonscription.
Blanchon Denis : conseiller pédagogique de circonscription.
Blochet Françoise : conseiller pédagogique de circonscription.
Chovet Cécile : conseiller pédagogique de circonscription.
Demarconnay Marie Christine : conseiller pédagogique de circonscription.
Hunckler Pierline : conseiller pédagogique départemental EPS.
Lemasson Karine : conseiller pédagogique départemental EPS.
Pourchet Martine : conseiller pédagogique de circonscription.
Réale Bruyat Françoise : conseiller pédagogique de circonscription.
Touchard Evelyne : conseiller pédagogique de circonscription.

Avec la collaboration de

Maugiron Gilbert : directeur de l'école Elisée Chatin de Grenoble.

Pour la coordination préfecture

Veyrat Thierry : Coordinateur adjoint de la cellule sécurité routière de la préfecture.
Avec le soutien financier du plan départemental d'action de sécurité routière pour la diffusion du document.

Les travaux ont été coordonnés par Karine Lemasson, conseillère pédagogique départementale EPS, en charge du suivi pédagogique du dossier « Education à la sécurité routière » à l'inspection académique de l'Isère.

Sommaire :

Comprendre le dispositif de lutte contre l'insécurité routière. L'éducation à la sécurité routière intégrée dans un dispositif national.	4
La politique nationale : enjeux et orientations.	5
Son fondement.	
Ses orientations.	
Une organisation inter ministérielle.	
Ses axes de travail.	
Les données supports.	
Les priorités nationales et départementales.	
La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire et du collège.	6
L'APER.	
L'ASSR.	
Les documents à consulter.	
L'attestation de première éducation à la route - Grille d'évaluation des compétences	7
L'attestation de première éducation à la route - Diplôme	8
Les ressources.	9
Le site de l'IA.	
Les supports pédagogiques.	
Les conseillers pédagogiques (CPC et CPD)	
Les animateurs et personnes ressources en science.	
Les partenaires.	
Les actions départementales.	10
Les actions locales et individuelles.	
Livret pédagogique.	11
Guide méthodologique pour l'utilisation des documents pédagogiques.	12
Des outils pour valider l'APER.	
APER à l'école maternelle.	17
Synthèse des compétences à acquérir.	18
Quand je suis piéton.	19
Quand je suis passager.	36
Quand je roule	42
APER au cycle des apprentissages fondamentaux.	48
Synthèse des compétences à acquérir.	49
Quand je suis piéton.	50
Quand je suis passager.	69
Quand je roule	76
APER au cycle des approfondissements.	87
Synthèse des compétences à acquérir.	88
Quand je suis piéton.	89
Quand je suis passager.	97
Quand je roule	101

**Comprendre le dispositif de lutte contre
l'insécurité routière.**

**L'éducation à la sécurité routière intégrée dans un
dispositif national.**

La politique nationale : enjeux et orientations

Son fondement :

Diminuer le nombre de victimes en agissant sur le respect de la règle.

Ses orientations :

Faire comprendre la règle : agir sur la formation et l'information pour faire émerger une culture sécurité routière et impliquer tous les acteurs.

Faire respecter la règle : accroître les contrôles et sanctionner pour changer les comportements.

Une organisation interministérielle :

L'objectif est de favoriser une cohérence politique et éducative dans les actions en lien avec la problématique de l'éducation à la Sécurité Routière. Plusieurs ministères sont associés dans cette lutte.

En ayant la charge de transmettre aux élèves les connaissances et les compétences qui feront d'eux des êtres libres, éclairés, autonomes et responsables, l'école occupe une place importante dans la formation des futurs citoyens et usagers de la route.

Ses axes de travail :

Faire construire et développer un continuum éducatif dès l'école primaire. Proposer des actions qui s'inscrivent dans les priorités : Jeunes, 2 roues.

Favoriser un meilleur encadrement des conducteurs.

Communiquer.

Les données supports :

Les statistiques et analyses des observatoires nationaux et départementaux en matière d'accidentologie sont un support à la définition des priorités nationales et départementales.

Les brochures annuelles de l'accidentologie (2007, « les enfants, les jeunes et la sécurité routière – 2008, « Les accidents de la route en Isère. Bilan 2008 et évolution ») élaborées par les services de l'état, sont des outils de communication qui permettent aux citoyens d'accéder aux données nationales et départementales.

Le document de référence : le DGO (Document Général d'Orientations). Il définit les enjeux locaux sur une période de 5 ans.

Quelques chiffres

La France enregistre en 2008, 4 443 tués, soit l'équivalent d'un groupe de 12 personnes (ou l'équivalent d'une demie classe) qui disparaît chaque jour.

Dans le département de l'Isère en 5 ans, l'évolution des données statistiques en matière d'accidentologie est encourageante. Des efforts restent à poursuivre afin de diminuer encore le nombre d'accidents.

Pour information en 2008, les services compétents ont enregistré 903 accidents (2 par jour), soit 1223 blessés pour 79 tués : 2,6 % des accidents, concernent des victimes de 0 à 13 ans, 7,6% concernent des victimes de 14 à 17 ans, 29,1% concernent des victimes de 18 à 24 ans.

Plus de la moitié (54%) des accidents se sont produits en agglomération. Les deux roues motorisées, les piétons et les cyclistes restent les usagers vulnérables.

Les priorités nationales et départementales :

- Les priorités définissent le public cible sur lequel les objectifs sont déterminés. L'indicateur privilégié est le niveau de l'accidentologie par catégorie d'usagers.

Plusieurs publics sont actuellement visés : les jeunes, les conducteurs de deux roues et le public senior. Des actions d'information, de formation, de prévention et de répression sont menées afin de diminuer le nombre d'accidents et de victimes.

- Les principaux facteurs de risque sont identifiés et peuvent conduire à des campagnes de prévention et des enjeux nationaux. L'alcool et la vitesse restent les principaux fléaux à combattre.

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire et du collège.

La politique nationale se décline au niveau des programmes d'enseignement de l'éducation nationale.

Dès l'école maternelle et jusqu'en troisième, les élèves doivent acquérir progressivement les compétences et les connaissances en lien avec cette thématique.

L'attestation de première éducation à la route : APER

Dans le cadre de l'école, l'éducation à la sécurité demeure une préoccupation, visant un double objectif : garantir la protection des élèves et former des citoyens responsables.

Depuis 2002 et afin de compléter le dispositif des attestations passées au collège, il est créé une Attestation de Première Education à la Route délivrée à l'issue de la scolarité primaire. (Circulaire n°2002-229 du 25-10-2002 du bulletin officiel n°40 du 31 octobre 2002).

Dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, l'éducation à la sécurité routière est un des thèmes de travail en lien direct avec les compétences sociales et civiques du socle commun de compétences et de connaissances. Cet enseignement est organisé sur une programmation d'actions et une validation de compétences sur les trois niveaux de cycles.

Une grille d'évaluation (annexée à la circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002) intitulée « Attestation de Première Education à la Route » décline les compétences à acquérir à chaque niveau de cycle. Le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur la grille attribue ou non l'attestation. La décision est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école. Cette grille sera transmise avec le dossier d'entrée en sixième, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

Cette attestation débouche sur la délivrance d'un diplôme appelé « attestation de première éducation à la route ». Elle figure en annexe 3 de la circulaire n°2008-155 du 24-11-2008. Le diplôme est remis à l'élève et une copie est intégrée au livret scolaire.

Les attestations scolaires de sécurité routière : ASSR 1 et ASSR 2

Cet apprentissage se poursuit au niveau du collège. Deux Attestations Scolaires de Sécurité Routière de premier niveau et de second niveau s'adressent aux élèves des classes de cinquième et de troisième. L'obtention de ces diplômes permet de passer et d'obtenir le Brevet de Sécurité Routière – BSR. Il se constitue de l'ASSR et de cinq heures de conduite. Le BSR est obligatoire pour conduire un cyclomoteur (de moins de 50 cm³) à partir de 14 ans.

L'ASSR de niveau 2 est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire.

Pour les candidats sortis du système scolaire, un dispositif spécifique, l'attestation de sécurité routière (ASR), est prévu dans le cadre des GRETA et des CFA. Une attestation d'éducation à la route (AER) valide les connaissances des personnes présentant une déficience visuelle ne leur permettant pas, en raison de leur handicap, de se présenter aux épreuves de l'ASSR ou de l'ASR.

L'éducation à la sécurité routière vise à garantir une prise de conscience des dangers de la route et l'acquisition de comportements réfléchis et responsables. Elle requiert tout au long du parcours scolaire des élèves, une approche éducative globale, articulant enseignement, sensibilisation et participation à des projets.

Les documents à consulter

- **Circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008, BOEN n° 45 du 27/11/2008** : « Mise en œuvre du livret scolaire à l'école, annexe 3 ».
- **Bulletin officiel hors série n°3 du 19 Juin 2008** : « Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire ».
- **Circulaire n°2002-229 du 25/10/02, BOEN n°40 du 31/10/02** : « Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires.»

Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002

Cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir	Validation en fin de cycle					
	1		2		3	
	Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître

*Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route".
Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.*

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.						
- Dans la rue, je sais écouter.						
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.						

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e),						
- non accompagné(e).						

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.						
- Je sais traverser une chaussée seul(e).						
- Je sais traverser à un carrefour.						
- Je sais traverser à un rond-point.						
- Je sais faire traverser une personne.						

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.						
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je sais organiser mon trajet.						
- Je sais utiliser un plan, une carte.						
- Je connais les règles du code de la Route.						
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
- Je connais les principes simples de secourisme.						

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
- Je ne gêne pas le conducteur.						
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
- Je sais comment je dois être retenu(e).						
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
- Je sais rouler en tenant compte des autres.						
- Je sais rouler en groupe.						
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
- Je vérifie et j'utilise les équipements.						
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
- Je sais rouler à droite.						
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
- Je respecte ces règles du code de la route.						

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'École

Circulaire 2008-155 du 24-11-2008 : « Mise en œuvre du livret scolaire à l'école »

Annexe 3 : Attestation de première éducation à la route.

L'attestation est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002) et une copie est intégrée au livret scolaire.

 	ANNÉE SCOLAIRE 20..... - 20..... ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE <i>Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002</i>
L'attestation « APER » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus) à	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	École :
Département :	Le :
Fait à :	
Visa de la directrice ou du directeur d'école :	Cachet de l'école

Les ressources

Le site de l'inspection académique : <http://ia38.ac-grenoble.fr>, page d'accueil, rubrique « prévention risques ».

Les supports pédagogiques :

Un budget a été attribué par l'inspection académique au groupe ressource « éducation à la sécurité routière ». A ce titre, les circonscriptions ont été dotées de matériel pédagogique (livres, gilets fluorescents, panneaux de signalisation, plots de marquage au sol, feux tricolores, DVD ...) qui sont à disposition des écoles.

Les partenaires disposent aussi de ressources pédagogiques à disposition des enseignants.

Les conseillers pédagogiques

Le conseiller pédagogique départemental EPS en charge du suivi pédagogique de l'éducation à la sécurité routière, les conseillers pédagogiques de circonscription, les personnes ressources en science peuvent accompagner les équipes enseignantes qui souhaitent, en lien avec le projet d'école, mettre en œuvre un projet d'éducation à la sécurité routière.

Le travail pédagogique réalisé avec sa classe peut également être accompagné par des actions partenariales, qui viendront dans le respect des missions de chacun apporter un éclairage et des outils supplémentaires.

Les partenaires :

Les services de l'état : contact : coordinateur et coordinateur adjoint de la cellule sécurité routière de la préfecture : 04 56 59 42 64.

Les collectivités locales : les communes hors agglomération ont un référent sécurité routière.

L'USEP est également un partenaire privilégié qui s'inscrit dans le dispositif de lutte contre l'insécurité routière. Elle propose l'opération vélo citoyen pour les élèves de cycle 3. « C'est un projet ambitieux, rapprochant sport et citoyenneté, dans lequel les classes du département se relayent en vélo et se rencontrent autour d'un thème citoyen ». Chaque classe participante est accompagnée pédagogiquement pour aider l'enseignant à mettre en œuvre le projet.

Les associations :

- prévention MAIF, MAE ... proposent des actions pour l'accompagnement de projets
- la ligue contre la violence routière
- la prévention routière : l'association a pour mission d'étudier et de mettre en œuvre des mesures et encourager les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière. L'une de ses actions vise la formation et l'éducation routière, en direction des élèves des écoles primaires et des collèges. Elle gère la piste d'éducation routière qui se déplace dans les établissements scolaires.

Les actions départementales

La semaine nationale de la sécurité routière – 3ème semaine de septembre ou d’octobre relayée au niveau départemental.

L’opération « Vélo Citoyen », action départementale de l’USEP 38 pour les élèves de cycle 3.

Les actions locales

Dans le cadre de l’enseignement de la sécurité routière, il est possible de programmer un temps fort. Celui-ci va permettre soit de lancer une action, soit de conclure un projet ou de l’évaluer.

A ce titre le PDASR « plan départemental d’actions de sécurité routière » peut vous accorder un soutien financier à la réalisation de vos projets.

Pour cela il faut solliciter l’inscription de l’action au PDASR en saisissant le projet sur le site d’actions locales (<http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr>). Un appel à projet est lancé vers le courant du mois de Janvier par le service de la préfecture en charge du dossier.

Le comité de financement présidé par le sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, et chef de projet sécurité routière se prononce sur le montant de la subvention accordée à chaque action.

Les éléments nécessaires à la validation du projet sont :

- le nom du porteur du projet.
- l’enjeu sur le quel porte l’action (le DGO), dans le cadre de l’école, deux possibilités : « les jeunes » ou « les deux roues ».
- la définition des objectifs.
- un descriptif de l’action.
- le coût de l’action et son montage financier.
- le calendrier de réalisation.
- les partenaires impliqués.
- les indicateurs d’évaluation permettant de réaliser un bilan de l’action.

A l’issue de la réalisation du projet, le bilan sera renseigné sur le site de la base action locale. Les conseillers pédagogiques de l’éducation nationale (CPC et CPD) et le service de la coordination préfecture chargé de l’animation de la politique locale de la sécurité routière peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Le livret pédagogique

Ce livret est une aide à la conception et la mise en œuvre de situations pédagogiques permettant de procéder à la validation progressive de l’APER au cours des trois cycles de l’école primaire.

Il présente :

- les outils pédagogiques disponibles au niveau des circonscriptions et du département
- des fiches ressources pour préparer l’APER.

L’enjeu est de proposer aux élèves des contenus de formation qui intègrent l’éducation à la sécurité routière dans les enseignements disciplinaires (français, mathématiques, éducation physique, sciences expérimentales et technologie, art visuel).

L'éducation à la sécurité routière.

Livret pédagogique.

Guide méthodologique pour l'utilisation des documents disponibles dans les circonscriptions et au niveau du département.

Des documents pour la classe.

Nom du Document	Type de document	Cycles	Contenu	Utilisation
<p>Les inséparables : « le trajet scolaire en toute sécurité » 2004 Prévention MAIF, Code Rousseau</p> 	<p>CD Rom Film</p>	<p>Cycle 3</p>	<p>Un film - L'histoire met en scène 4 enfants qui se rendent à l'école en utilisant différents moyens de déplacements : à pied, en roller, à vélo, en voiture et en autocar. (5min 40).</p> <p>Au cours du déroulement un accident se produit. Le film permet d'accéder à une analyse et une compréhension de ce dénouement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des différents comportements et des conséquences (50 secondes). - analyse des parcours pour chaque mode de déplacement (4 séquences de 2 minutes) <p>Des tests et des exercices - 2 tests de 10 questions en lien avec des thèmes du code de la route (priorité, signalisation...) - 7 boîtes à outils : exercices en lien avec les thèmes.</p> <p>Un espace enseignant Il présente des fiches pédagogiques.</p>	<p>Pour la classe.</p>
<p>La sortie à vélo : « les aventures de Bill et Cyclette » Prévention MAIF et USEP des Pyrénées Atlantiques – 2003.</p> 	<p>DVD de 28 min. Guide pédagogique d'accompagnement de 5 chapitres. Livret élève de 8 pages.</p>	<p>Cycle 2 Cycle 3</p>	<p>Le guide : 5 chapitres sur la connaissance et le contrôle du vélo, l'organisation matérielle et pédagogique des sorties en vélo, des situations pédagogiques pour l'apprentissage du vélo et la maîtrise individuelle de l'engin, et des situations pédagogiques pour apprendre à se déplacer en groupe.</p> <p>Le DVD : Séquences vidéo qui présentent les situations pédagogiques décrites dans le guide : maîtrise individuelle de l'engin et déplacement en groupe. Les situations sont filmées soit dans la cour de l'école, soit sur la route.</p> <p>Le livret élève : Il présente, sous forme de diapositives dessinées les compétences que l'élève doit acquérir pour participer à une sortie sur route avec sa classe.</p>	<p>Pour la formation des enseignants et pour la classe.</p>

Nom du Document	Type de document	Cycles	Contenu	Utilisation
<p>« Le chemin de Tête en l'air » Ministère de l'Education nationale et la Prévention Maif. Editeur : 2JMédia -2004</p> 	CD Rom Livret d'utilisation pour l'adulte.	Cycle 3	<p>Il sensibilise les enfants aux dangers de l'environnement routier. Les animations et les jeux permettent de mieux comprendre et anticiper les risques d'accidents de circulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au travers de plusieurs jeux de difficulté progressive, l'enfant est sensibilisé aux dangers et développe des connaissances et savoir faire en vue d'une meilleure maîtrise de la complexité des situations routières. - Une vidéo de 20 minutes illustre des témoignages et des mises en situation. Les interventions d'un adulte accompagnent la progression de l'enfant. - Des animations interactives, des jeux éducatifs pour apprendre à se déplacer à pied, en vélo et comme passager avec un maximum de sécurité. - Des fiches pédagogiques donnent à l'enseignant des pistes pour prolonger l'utilisation du cédérom. <p>L'accès au guide enseignant (saisir identité = tuteur puis mot de passe = vision) : sommaire des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déroulement et conséquences d'un accident. - Notion de distance d'arrêt. - Connaître et comprendre l'environnement routier, infrastructures et code de la route. - Repérage dans l'espace. - Etre vu par les automobilistes, une nécessité... 	<p>Pour la classe : vidéo en collectif et jeux en individuel.</p> <p>Configuration minimum : Windows 98 / Pentium III.</p>
<p>« L'enfant piéton » Prévention MAIF 2001</p> 	CD Rom	Cycle 3	<p>Ce cédérom propose, à partir d'éléments issus du cédérom "Pierre et Manon" de la Fondation MAIF, des quiz adultes destinés à faire prendre conscience des risques auxquels sont exposés les enfants, et des quiz enfants qui leur permettent de tester et d'améliorer leurs connaissances.</p> <p>Quiz de 24 questions d'évaluation des connaissances. Ces questions sont intéressantes dans le cadre d'une évaluation diagnostique.</p>	Pour la classe en individuel.

Nom du Document	Type de document	Cycles	Contenu	Utilisation
<p>Célestin : la Sécurité routière</p> <p>Coté télé</p> <p>Editeur : Sceren – CNDP 2006</p> 	<p>DVD, Episode 1 à 26</p> <p>Livret pédagogique</p> <p>Pour lire le résumé des chapitres en partenariat avec les assurances GEMA : http://www.gema.fr/prevactfiche.php?PrevActNum=9</p>	<p>Cycle 1 (selon les épisodes)</p> <p>Cycle 2</p>	<p>26 dessins animés de 3 min environ pour sensibiliser les élèves aux comportements adaptés à la sécurité routière.</p> <p>Les différents scénarios présentent des situations de complexité différente, s'inscrivent dans le cadre d'une progression du cycle 1 et de cycle 2 avec l'obtention au cycle 3 d'une attestation de première éducation à la route, l'APER.</p> <p>Les épisodes mettent en scène le personnage de Célestin (un petit fantôme sympathique) qui évite à Lucas (un jeune garçon de 5 ans turbulent) et à ses amis des accidents lors des différentes sorties à pied, à vélo, avec des rollers, sur un skateboard, ou en tant que passagers d'automobiles. Il leur apprend les précautions, les règles à respecter pour éviter de mettre en danger leur vie ou celle d'autrui, et reste à leurs cotés pour vérifier que ces savoirs, savoir-faire et ces « savoir-être » ont bien été assimilés.</p> <p>Le livret pédagogique propose les activités d'exploitation, afin de guider l'enseignant et de proposer des situations concrètes qui orientent le travail lors de la lecture des dessins animés et des différents scénarios.</p>	<p>Pour la classe en collectif.</p>
<p>« Apprendre à circuler »</p> <p>Volume 1, volume 2</p> <p>L'enfant et l'éducation à la sécurité routière.</p> <p>Editions Malecki</p> <p>Distribution : EDISER</p>	<p>Deux livrets pédagogiques élèves</p>	<p>APER</p> <p>Cycle 2</p> <p>Cycle 3</p>	<p>Ces livrets proposent des situations pédagogiques en lien avec des thématiques de sécurité routière.</p> <p>Le volume 1 : La rue, le piéton, les signaux, les feux, l'agent de circulation, le passager.</p> <p>Le volume 2 : La voie publique, les signaux d'interdiction, de danger, de priorité, le langage des signaux, le marquage au sol, l'histoire des feux, voyager en automobile, monter et descendre d'une automobile, le vélo, circuler à vélo, éviter les risques, circuler en toute sécurité, l'élève agent.</p>	<p>Pour la classe</p>

Des ressources pour les enseignants.

Document	Type de document	Cycles	Contenu	Utilisation
<p>« Prévenir les accidents de la route : l'affaire de tous » et « un défi pour le XXIème siècle ».</p> <p>Mallette bleue et noire :</p> 	<p>Deux expositions réalisées en partenariat avec la Prévention MAIF et l'INRETS.</p> <p>Composition : disponible en 2 versions : 12 panneaux 100 x 70 cm sur support plastique pouvant être installé en extérieur (+ norme antifeu) et 12 panneaux 70 x 50 cm pelliculés recto verso.</p> <p>Exposition complémentaire à « La sécurité routière, un défi pour le XXIème siècle ».</p>	<p>Cycle 3</p> <p>Collège.</p>	<p>« Prévenir les accidents de la route, l'affaire de tous. »</p> <p>Voitures, deux-roues motorisées, vélos, piétons : malgré une baisse sensible des chiffres, les décès se comptent encore par milliers et les blessés par dizaines de milliers.</p> <p>L'illustration par des cas réels recueillis auprès de l'unité de recherche « Mécanismes d'accidents » de l'INRETS permet de mieux les comprendre.</p> <p>Respect des règles, connaissance du risque, conscience de ses propres capacités, civisme et sens des responsabilités sont des enjeux en matière de sécurité routière.</p>	<p>Cette exposition itinérante semble difficile à exploiter pour un projet de classe en élémentaire. Cependant elle peut être un support intéressant pour un projet d'école, de liaison école/collège ou un projet de bassin.</p>
<p>« Anastase, apprends- moi la rue »</p> <p>MEN 1996- 1997 et prévention MAE en 2^{ème} version :</p> 	<p>CD Rom Livret d'accompagnement</p> <p>Pour télécharger gratuitement la version 2 : http://www.tika-editions.com/telechargement/anastase/version2/</p>	<p>Cycle 1</p> <p>Cycle 2</p>	<p>Le CD Rom propose des ateliers de jeux avec des exercices d'apprentissage et des tests d'évaluation.</p> <p>Il peut être un support pour développer l'attention et la lecture d'images : l'enfant écoute la consigne et doit ensuite analyser l'image.</p> <p>Il propose des outils comme un jeu de 7 familles à construire.</p> <p>Pour apprendre à traverser, le chant mimé est intéressant : l'enfant vit les notions avec son corps ce qui lui permet de mieux les mémoriser.</p>	<p>Il est un support pour mettre en place un travail en atelier sur la réalisation de portraits, sur le repérage des éléments du paysage rencontrés au cours d'une première sortie, sur la réalisation d'une maquette du quartier de l'école ou sur le tracé d'itinéraires.</p>

Document	Type de document	Cycles	Contenu	Utilisation
Production : Prévention MAIF Date : 2004 	Livret pédagogique	Cycle 1	Guide destiné aux enseignants, donnant des suggestions d'apprentissage dans le domaine de l'éducation initiale à la sécurité routière des 2/5 ans. Une série de fiches pédagogiques décline de multiples situations (connaissance des règles de circulation, exercices pratiques de maîtrise, déplacements, divers...). Des propositions de parcours-test permettent d'évaluer les acquisitions et d'observer le comportement des enfants. Une documentation bibliographique renvoie aux principaux outils utiles.	Pour enseignants et élèves.
« Apprendre à faire du vélo dès la maternelle » Editions : Revue EPS 2001	Livret pédagogique	Ecole maternelle Début C2	L'ouvrage propose deux unités d'apprentissage constituées de 12 situations pédagogiques et d'une situation d'évaluation expérimentées en moyenne et grande section. Les situations se font sans stabilisateurs : sans les roulettes, l'enfant construit l'équilibre indispensable à la propulsion et à la conduite. Chaque situation présente un but de tâche, une description, une consigne, des critères de réalisation et des variantes. La première unité d'apprentissage vise à permettre à l'élève de conduire son vélo en draisienne et s'arrêter précisément. A l'issue de la seconde UA, l'enfant doit être capable de réaliser un parcours en pédalant, sans poser les pieds au sol.	Cet outil permet à l'enseignant de préparer ses séances à partir de thématiques identifiées. L'acquisition des compétences et la construction des séances ne se font pas forcément par une mise en place des situations qui suit l'ordre indiqué dans l'ouvrage.
« Cyclisme à l'école » Essai de réponses. Editions Revue EPS Avril 2003	Document pédagogique.	Cycle 2 Cycle 3	L'ouvrage propose 3 UA permettant d'atteindre les compétences de fin de cycle. Chaque UA correspond à 15 à 18 séances régulières de travail. Elle vise à faire acquérir un niveau de pratique qui sera repéré dans des comportements significatifs dans certaines conditions. La présentation met en relation : un objectif visé, les caractéristiques de la tâche (but, condition d'exécution, les critères de réussite, l'organisation matérielle), les propositions d'intervention pour modifier la consigne, transformer les conditions matérielles et l'explication permettant de comprendre les comportements observés.	Ce document est une aide à l'enseignement de l'EPS. Il présente des niveaux de pratique et les habiletés dont la maîtrise est nécessaire pour atteindre le niveau. La présentation linéaire des fiches ne signifie pas que l'acquisition des habiletés se fait dans l'ordre.